

Le 27 février 2020

COURRIER ARRIVÉ

N. Réf. : DGS – NC
« Affaire suivie par Naouel CHAABANE
Tél. 04.71.66.52.06 »

LE

29 FEV. 2020

MAIRIE
LES VILLETES

LRAR 1A 153645 1415 5

MAIRIE DE LES VILLETES

Place de la Mairie

43600 LES VILLETES

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	Nombre d'exemplaires	OBSERVATIONS
<p>OBJET : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de LES VILLETES avis du conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE</p>	<p>=====</p>	<p>=====</p>
<p>- Délibération du Conseil Municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE en date du 19 février 2020 n° 2020 02 016 émettant un avis favorable, assorti de quelques remarques, sur le projet de PLU de la commune de LES VILLETES</p>	<p>1 ex. visé par la sous-préfecture d'Yssingaux</p>	<p>Transmis comme suite à votre courrier du 31 janvier 2020 (reçu en mairie le 04 février 2020)</p>

Le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale des Services

Catherine GUSTECHAREYRE
Catherine GUSTECHAREYRE
MAIRIE DE MONISTROL SUR LOIRE (HAUTE-LOIRE)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt,
le 19 février à 20 heures,
le Conseil Municipal de la Commune
de MONIST'ROL sur LOIRE, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, en séance publique,
sous la présidence de M. Jean-Paul LYONNET, Maire

ETAIENT PRESENTS (27) :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire

Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Jean-Pierre GIRAUDON
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN-M. Laurent GOYO
Mme Christelle MICHEL-DELEAGE — M. Florian CHAPUIS
Mme Françoise DUMOND – M. Cyril FAURE, adjoints,

Mme Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD-M. Gilles LAURANSON
-M. Laurent CAPPY -M. Luc JAMON
Mme Christine PETIOT -Mme Fabienne BONNEVIALLE
Mme Sandrine CHAUSSINAND –M. Vincent DECROIX
Mme Sonia BENVENUTO-DECHAUX Mme Marie-Claire THEILLIERE
M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD –M. Calogero GIUNTA
Mme Annie MANGIARACINA-M. Robert VALOUR
M. Yvan CHALAMET -Mme Valérie MASSON-COLOMBET
M. Franck RONZE-M. Damien PEYRARD – conseillers municipaux,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (1) :

M.me Claire MACIEL qui avait donné pouvoir à M. Yvan CHALAMET

ETAIT ABSENT (1) :

M. Pierre ETEOCLE

-.-.-.-.

Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE

N° 2020 02 016

Séance du 19 février 2020

Nature de l'acte : 2.1 Urbanisme-Documents d'urbanisme

OBJET : Avis du conseil municipal sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de LES VILLETTES

Par une délibération en date du 19 décembre 2019, le conseil municipal de la commune de LES VILLETTES a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ladite délibération dressait un bilan favorable de la concertation de la population engagée lors de l'élaboration dudit document d'urbanisme.

Conformément aux articles L.132-11 et L.153-16 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire de la commune de LES VILLETTES a communiqué, pour avis, en mairie un exemplaire du projet du PLU ainsi arrêté sur le territoire de sa collectivité.

Pour compléter cette information en la matière, le conseil municipal est invité à consulter :

-des extraits du rapport de présentation du projet du PLU de la commune de LES VILLETTES relatifs notamment aux orientations et aux choix retenus pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de ce document, aux objectifs généraux d'aménagement à mettre en œuvre dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),

-un résumé non technique de l'évaluation environnementale.

-une carte du future Plan Local d'Urbanisme

-une carte de synthèse des différentes orientations envisagées au niveau du PADD.

Le projet du PLU de la commune de LES VILLETTES a notamment vocation à réaliser environ 157 nouveaux logements et la remise sur le marché de 6 logements vacants, ce qui équivaut à une consommation foncière comprise entre 15.7ha (sans coefficient de rétention) et 22ha (comprenant un coefficient de rétention de 1.4).

En ce qui concerne le potentiel de développement économique de LES VILLETTES, celle-ci comporte trois zones artisanales/industrielles : Lachaud, La Grand Croix, Le Rousset. Une étude foncière de développement économique a été lancée par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron. Des réflexions sont en cours sur l'extension possible des ZA du Rousset et de Lachaud.

Eu égard à l'exposé ci-avant énoncé, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée délibérante à :

- **formuler** son avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LES VILLETTES, qui a été arrêté par une délibération du conseil municipal de ladite collectivité en date du 19 décembre 2019,
- **lui donner**, plus généralement, tous pouvoirs pour assurer la diffusion de cet avis auprès de la commune de LES VILLETTES.

AR PREFECTURE

043-214301376-20200219-2020_02_016-DE
Reçu le 24/02/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 02 016 (Suite)

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 28 votants,

- **EMET** un avis favorable avec réserves sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LES VILLETTES. En effet, concernant la zone du Rousset, le conseil municipal estime qu'il faudra prendre en compte l'impact sur la circulation de cette zone au niveau du secteur du Regard et les dangers qui peuvent être liés.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer la continuité de cet avis auprès de la commune de LES VILLETTES.

Fait et délibéré,
En Mairie de MONISTROL-sur-LOIRE,
Le 19 février 2020,



Le Maire,

Jean-Paul LYONNET

